

à d'autres assemblées de ce genre, mais je dirai que je n'ai pas assisté à un seul caucus du parti conservateur de la Chambre des Communes durant tout le temps de la session. Un sénateur qui appartient à un parti politique a le droit d'y assister, s'il le désire. C'est à chacun de juger s'il est sage ou non d'assister à ces réunions.

Où en sommes-nous rendus au moment actuel? L'impression semblait prévaloir au comité, hier—et elle paraît aussi prononcée aujourd'hui—que nous pourrions disposer de cette mesure où se jouent de grands intérêts—intérêts divergents, dans le passé et dans le présent, qui, s'ils persistent à différer, ne peuvent amener aucun résultat heureux pour l'Ouest ou pour tout le Canada. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais si du comité pouvait émerger, par suite d'un arrangement, une loi dont les dispositions amèneraient ces intérêts divergents, tout puissants et importants qu'ils sont, à s'unir pour travailler en harmonie plutôt qu'à se combattre, nous aurions atteint le but ultime que nous nous proposons. L'action du Sénat serait digne de louanges. C'est l'opinion que nous avons hier et que plusieurs d'entre nous ont encore ce matin.

Je comprends que la position du parrain de ce bill est plutôt critique. Après ce qui s'est passé hier, il a entrepris de communiquer, dans la mesure du possible, avec les têtes dirigeantes des syndicats coopératifs du blé, ou, dirai-je, avec ceux qui favorisent l'adoption de ce bill, pour obtenir d'eux la ligne de conduite qu'il doit suivre et les conseils qu'il doit donner au Sénat. Il a agi sagement, ce me semble, mais ces communications ne peuvent se transmettre dans une heure ou deux, et mon honorable ami n'a pas encore reçu l'avis de ceux à qui il s'est adressé. Si nous étions sincères dans l'idéal que nous avons exprimé hier soir, et qui consistait à essayer d'opérer un rapprochement équitable entre les intérêts divergents, il me semble que nous devrions attendre quelques heures pour connaître le résultat de l'enquête de mon honorable ami, et, ainsi, quand nous nous réunirons cet après-midi, nous aurons les renseignements qu'il aura reçus. Pour ma part, je n'hésite pas à dire que je suis prêt à donner mon vote sur le premier article, sur le deuxième article et sur les amendements proposés. Le vote ne m'effraie point. Je puis dire au grand jour quelle attitude j'entends prendre sur cette question, et quand le moment viendra, je pourrai expliquer la raison de mon vote. Quand mon honorable ami a dit que le bill rencontre une forte opposition, il me semble qu'il n'a pas dit assez; il aurait pu dire: une très forte opposition. Les termes qu'il a employés pour exprimer ce fait étaient certainement très mitigés. C'est tout ce que je

Le très hon. sir GEORGE E. FOSTER.

voulais dire pour le présent, mais ces considérations me portent à croire que ce que nous avons de mieux à faire est d'ajourner le Sénat, disons jusqu'à trois heures, et de revenir pour connaître la situation à cette heure-là. Alors, si c'est nécessaire, nous voterons; et si mon honorable ami en appelle aux voix sur le principe du bill, sur l'article premier, sur l'article 2 et sur les amendements, je suis prêt à le second.

L'honorable M. DANDURAND: La raison d'être de mes paroles était que nous n'avions pas voté le principe du bill lors de sa deuxième lecture.

L'honorable W. B. ROSS: Mais comment pouvez-vous voter sur le principe du bill sans tenir compte des amendements? Quand l'adoption du premier article du bill sera proposée, elle suscitera un, deux, trois ou quatre amendements. Un sénateur ne peut dire à l'avance s'il votera pour ou contre le bill. Si vous en appelez aux voix et que le résultat soit négatif, la mesure est rejetée, quand les gens intéressés pourraient retirer de grands avantages, s'ils pouvaient obtenir l'adoption du bill tel que modifié.

L'honorable M. DANDURAND: Je vois bien la difficulté.

L'honorable W. B. ROSS: Je ne dirai qu'un mot ou deux au sujet du retard. Je suis un de ceux qui ont demandé que le comité des banques et du commerce s'ajourne pour entendre les témoignages des commissaires du grain. Si quelqu'un soulève quelque critique à ce sujet, tous ceux qui ont entendu ces témoignages répondront qu'ils justifient pleinement la demande d'ajournement. Les témoins ont rendu la question très claire, et, pour ma part, j'ai été entièrement satisfait. J'ai dit au comité que ce n'était pas tant pour l'article premier que je désirais entendre les commissaires que pour l'article deux qui établissait un poste d'inspection à Moose Jaw. Je confesse qu'avec d'autres, j'ai demandé l'ajournement, mais je ne le regrette pas et je ne dois d'excuses à personne.

Depuis que ce bill a été soumis à notre considération, je lui ai donné plus d'attention qu'à toute autre mesure présentée au Sénat durant cette session. En vérité, il y a très peu de mesures législatives auxquelles j'ai donné autant d'attention depuis mon élévation au Sénat. Il y a pour cela plus d'une raison. Le sujet de ce bill est comparativement nouveau pour moi. Celui qui demeure dans l'est du Canada doit apprendre une langue presque nouvelle pour comprendre les termes, les expressions et les phrases employés dans le bill et son explication. La seule chose qui puisse nous aider sous ce